



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

#### SYNAPSES

Syndicat National des activités liées aux animaux domestiques et non domestiques, aux végétaux d'ornement, à l'environnement et au cadre de vie  
55 Rue Lacordaire  
75015 PARIS

Le 15 novembre 2012

Madame, Monsieur,

Les salariés des très petites entreprises et les employés à domicile vont, pour la première fois, participer à la désignation des organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel ainsi que dans votre branche. Un scrutin spécifique est organisé à leur attention entre le 28 novembre et le 12 décembre 2012.

Ce scrutin concerne toutes les entreprises de moins de 11 personnes au 31 décembre 2011 et les employeurs à domicile dont les salariés sont inscrits aux Urssaf au 31 décembre 2011, soit environ 4,6 millions d'électeurs.

Les modalités de l'élection sont simples et souples puisque les salariés peuvent voter par correspondance ou sur Internet. Les employeurs ne sont pas chargés de l'organisation de ce scrutin et leur rôle dans le déroulement des opérations de vote est très limité.

Vous voudrez bien trouver avec ce courrier un dépliant qui présente le scrutin et le rôle des employeurs. Nous vous remercions de bien vouloir diffuser l'information qu'il contient aux salariés de votre branche. Si vous le souhaitez, vous pouvez recevoir un nombre plus important de dépliants en vous adressant à : [electiontpe@travail.gouv.fr](mailto:electiontpe@travail.gouv.fr)

Cette élection va permettre de mieux valoriser les spécificités et les enjeux des petites entreprises et des employeurs à domicile. C'est une avancée majeure pour accroître la qualité et l'efficacité du dialogue social, au bénéfice de tous.

**Élection**  
**Salariés des TPE et employés à domicile**  
Pour la première fois, votez pour un syndicat

Du 28 novembre au 12 décembre 2012

[www.electiontpe.travail.gouv.fr](http://www.electiontpe.travail.gouv.fr)